

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 6267

présenté par

M. Jolivet et Mme Bono-Vandorme

-----

### ARTICLE 49 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La signature d'un contrat de sobriété foncière avec l'État, entre les intercommunalités et celui-ci, n'associe pas expressément les communes.